

ANNEXE

MICHAUX PIERRE ET ERNEST

Invention du vélocipède à pédales.

Absence de preuve

Pierre et Ernest Michaux sont avec le baron Carl de Drais les personnages les plus connus de l'histoire du cycle. Et ce, pour la bonne raison qu'en 1894 la « France reconnaissante » décida de baptiser Pierre et Ernest (un de ses fils) Michaux, inventeurs de la pédale ou du vélocipède à pédales. Il faut dire qu'en 1891 et 1892 on avait élevé à Karlsruhe, en Allemagne, une statue puis un tombeau en l'honneur du baron Drais. Est-ce par réaction à cette paternité allemande du cycle que les vélocipédistes français, par chauvinisme, décidèrent de réagir en réclamant aussi la reconnaissance d'un Français méritant ?

Toujours est-il qu'en septembre 1894 notre pays érigea en grandes pompes à Pierre et Ernest Michaux un monument à Bar-le-Duc. Le conseil municipal de la ville avait entériné la chose le 11 mars 1893 de manière enthousiaste et un brin chauvine : « Au moment où les Allemands élèvent un monument au baron Drais, inventeur de cet

instrument informe que fut la draisienne sans valeur, comme sans utilité pratique, il semble à monsieur le maire que c'est un devoir patriotique d'en élever un à Pierre Michaux... » (archives de Bar-le-Duc, texte repris par *L'Indépendant de l'Est*, le 14 mars 1893). Pratiquement toute la presse d'alors fit l'éloge de ces inventeurs et des bienfaits de leur invention. Des ouvrages suivirent, dont le dictionnaire *Larousse* (plus tard) qui entérinèrent cette affirmation. Ce consensus national, international, devrais-je dire, n'a jamais été remis en question malgré les alertes de l'historien David Herlihy qui émettait déjà des réserves en 1994 (Actes de la 5^e Conférence Internationale de l'Histoire du Cycle, p. 161-169). Dans des livres écrits par certains historiens du cycle actuels on continue à perpétuer cette belle histoire. On a même fêté en 2011 à Paris, le « 150^e anniversaire de l'invention de la pédale (ou du vélocipède à pédales) ».

On a évoqué pour justifier cette affirmation : « un faisceau de témoignages convergents », des « intimes convictions », un « concensus », tous orientés vers Pierre et Ernest Michaux inventeurs.

Voyons ce qu'il en est.

L'intime conviction.

Je n'aborderai pas le sujet bien que j'en fus longtemps habité. L'intime conviction ne peut être retenue car différente selon les personnes, les historiens, dans notre cas.

Les documents écrits d'époque.

Force est de constater que nous n'en avons retrouvé aucun. Ni dans des archives privées, ni dans les journaux, livres et revues. Lorsque je parle d'époque, est ciblée 1861, année supposée de l'invention donnée en dernier recours par Henry Michaux.

Les plus anciens manuscrits de la maison Michaux sont les nombreuses lettres de clients adressées à Pierre Michaux. Elles ont été retrouvées par notre ami David Herlihy qui a eu le privilège de les consulter dans la famille Olivier de Sanderval (elles sont aujourd'hui dans le fonds Olivier entreposé aux archives départementales dru Calvados). La plus ancienne date du 21 décembre 1867.

Michaux avait dû cependant commencer son exercice avant puisque ses premières publicités datent de mai 1867. On les retrouve dans *Le Petit Moniteur Universel du Soir*. Ce début d'activité, cette année là, est corroboré par le journal *Le Vélo* du 18 mai 1893.

Nous nous trouvons là devant un problème énorme : il y a un vide de six ans (!) entre 1861, année supposée de l'invention et les premières traces écrites.

Vide comblé jusqu'ici par aucun historien.

Il n'existe donc aucune preuve qu'il se soit passé quelque chose chez les Michaux, vélocipédiquement parlant, avant 1867...

Les témoignages.

J'ai évoqué plus haut ces « nombreux témoignages convergents ». Quels sont-ils exactement ? Avant de les présenter voyons la définition du mot. Le *Larousse* : « déclaration faite

par une personne de ce qu'elle a vu ou entendu » et le *Robert* rajoute : ... « servant au rétablissement de la vérité ». Les choses sont claires, une personne qui rapporte un fait évoqué par une autre personne n'est pas un témoin elle-même. Cela va aider à la compréhension des lignes qui vont suivre. Pour cela je vais citer tous les témoins de cette affaire ou du moins évoqués comme tels.

Mais auparavant, voyons, de façon résumée, comment la volonté de paternité de l'invention a commencé. Il faut savoir que, dès 1869, Pierre Michaux se l'attribuait déjà. Dans un courrier imprimé qu'il envoyait à ses clients, le 15 juin 1869, suite à la séparation avec les Olivier, il écrivait ceci : « ... du vélocipède, dont nous sommes mes fils et moi les seuls inventeurs... » et il signait : *Michaux Père & Cie*. Richard Lescide, dans son *Manuel du Vélocipède* de 1869 (p.108 et 109) écrivait aussi : ... *M. Michaux, inventeur breveté du vélocipède à pédales...*

Puis, Ernest Deharme dans *Les Merveilles de la Locomotion* (p. 308), en 1874, se range derrière cette opinion également.

Quelques années plus tard, assez curieusement, on avait pu lire cette annonce dans *Le Sport Vélocipédique* n° 41 le 17 septembre 1881 : « Belle récompense à qui prouvera - par un article de journal ou tout autre document sérieux - que le système des pédales a été adapté au vélocipède avant l'année 1866. S'adresser aux bureaux du journal. »

In fine la lecture des numéros suivants n'apportera aucune réponse.

Il faudra attendre le décès de Pierre Michaux le 9 janvier 1883 pour que ce même journal, dans sa rubrique nécrologique lui octroie cette invention sans citer de source. Est-ce une réponse à l'annonce précédente ?

Puis apparaissent peu à peu des textes que certains historiens engloberont dans ces

« nombreux témoignages convergents ».

Ce sont ceux de :

- Aimé Olivier
- Henry Michaux
- Baudry de Saunier
- Townsend Trench
- Félix Biot et
- Francisque Michaux.

Les voici :

Témoignage de René Olivier

(Origine : manuscrit de René Olivier 1869. Intitulé : *Tribunal de Commerce de la Seine. Note pour M.Mrs Olivier frères contre Mr Michaux.* 16 pages. Page 1. Archives départementales du Calvados. Document trouvé par David Herlihy)

« Il y a nombre d'années, un ouvrier imagina d'appliquer des manivelles aux vélocipèdes d'un ancien temps. Je ne sais si Monsieur Michaux fils eut connaissance de la chose ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ayant eu entre les mains un tricycle... dont la roue de devant était munie de manivelles, il le démontra et le transforma en bicycle, c'est la seule invention qu'il ait faite, c'est-à-dire transformations du tricycle à manivelles en bicycle à manivelles. »

C'est en quelque sorte une attribution de paternité du vélocipède à pédales à deux roues à Michaux même s'il dit que le système existait avant sur des tricycles et qu'il avait été imaginé par un ouvrier qu'il ne cite pas.

Mais dans son ouvrage *Les Inventeurs du Vélocipède (1690-1863) René Olivier (1863-1870)*, écrit par Aimé, en 1894, on lit ceci : « le fils Ernest Michaux... qui s'amusait à l'ordinaire de descendre la pente des Champs Élysées sur son petit vélocipède (NDLA, comprendre : une draisienne), avait un jour... demandé qu'on lui ajusta au lieu des pédales fixes sur lesquelles

il reposait inutilement ses pieds, des pédales à manivelles. Le père Michaux racontait ainsi la chose ». Sur la même page 7 : « Michaux n'a pas inventé l'emploi de la pédale non plus que son application à la roue de devant... »

Notes :

Ce n'est pas un témoignage puisque René n'a jamais été présent lors de la prétendue invention.

La première note de 1869 est faite dans le cadre d'un contexte conflictuel (le procès Olivier-Michaux).

Pas de date précise.

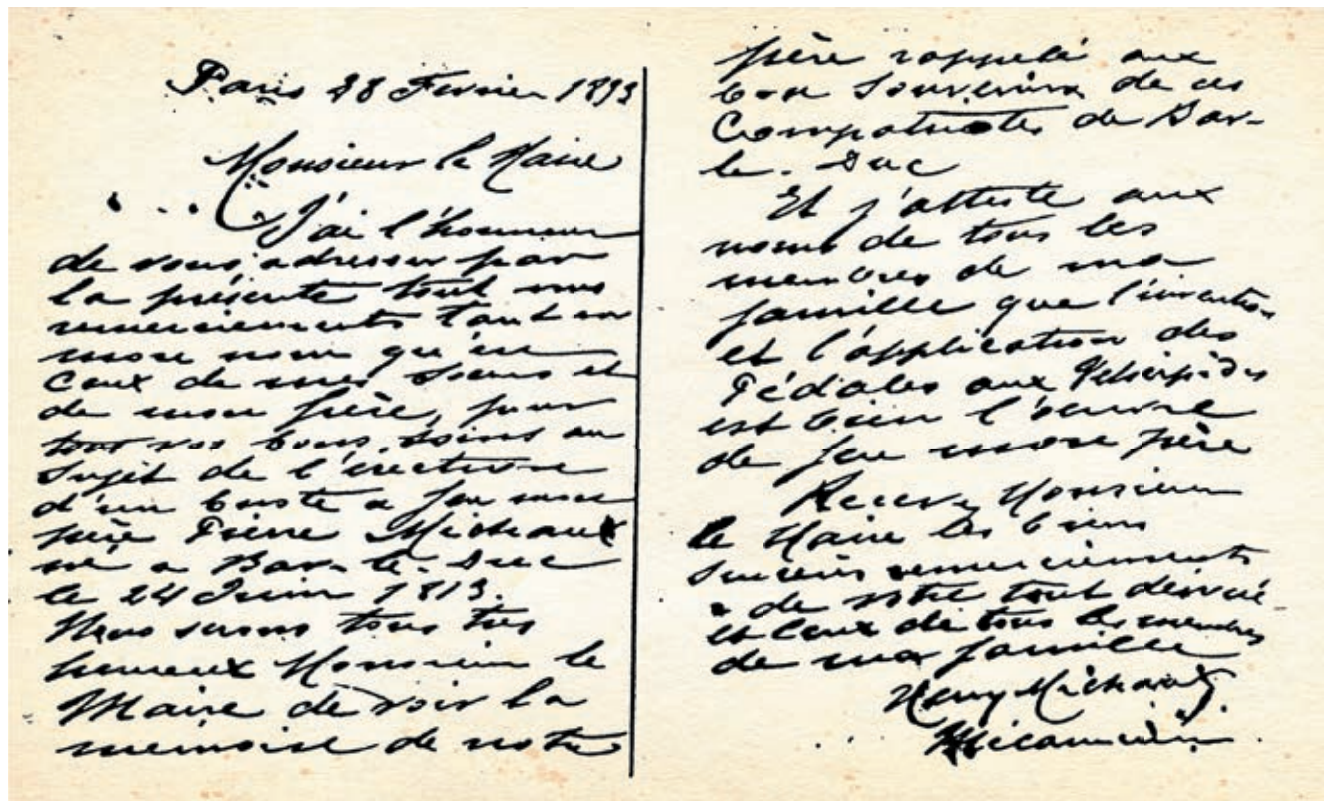
Enfin, Aimé déclare en 1894 le contraire de ce qu'avait écrit son frère.

Aimé, devenu Aimé Olivier *de Sanderval* par anoblissement, en 1893 (*La Revue des Sports - Le Journal des Vélocipédistes*, le 6 mai. N°6 . Page 121) évoquera encore « l'affaire Michaux » mais ici comme une légende : « Je me garde de critiquer ceux qui ont reproduit la légende de Michaux éminent inventeur, car je n'ai jamais rien fait pour la contredire, au contraire. Ayant dépensé 1 200 000 Fr. pour créer le vélocipède sous le nom de Michaux... »

La déclaration de René Olivier de 1869 n'est donc pas recevable. D'une part ce n'est pas un témoignage et d'autre part il y a contradiction entre les frères.

Témoignage d'Henry Michaux

Le témoignage d'Henry Michaux est le plus connu. Tout d'abord, il adresse le 28 février 1893 une attestation au maire de Bar-le-Duc, à la demande de ce dernier : « ... J'atteste au nom de tous les membres de ma famille que l'invention et l'application des pédales aux vélocipèdes est bien l'oeuvre de feu mon père... » (archives communales de Bar-le-Duc. Lettre publiée dans un dossier de *La Vélocithèque* N. 31.c : « L'affaire Michaux » 3ème partie, p.34-35).



Lettre d'Henry Michaux au maire de Bar-le-Duc. Archives de Bar-le-Duc.

Prenons cette lettre pour ce qu'elle est : une attestation et non un témoignage .

Ensuite, parlons d'une lettre dont nous n'avons pas l'original, qu'Henry a adressé au journal *L'Éclair* qui l'a publiée le 28 mars 1893, en plein contexte du monument à la mémoire de son père.

– En mars 1861 (et non en 1855), un chapelier de la rue de Verneuil, Monsieur Brunel, apportait à mon père son vélocifère afin qu'il y réparât la roue d'avant. Le soir même, mon frère Ernest, âgé de 19 ans (et non de 14) prit la machine et s'en fut l'essayer avenue Montaigne. En rentrant, il dit, en ma présence : « je me tiens bien en équilibre mais c'est tout aussi fatigant d'avoir

les jambes levées que de donner l'impulsion sur le sol avec les pieds... » et le père répondit : « ... adapte un axe coudé dans le moyeu de la roue et fais tourner celle-ci comme tu ferais tourner une meule », et mon frère exécuta tout de suite l'idée de mon père... –

Ici il semblerait que nous soyons face à un témoignage puisqu'Henry dit qu'il était présent. Mais est-ce un vrai témoignage ? On peut légitimement poser la question. En effet, reconnaissons que nous sommes loin d'un témoignage en bonne et due forme. Pourquoi ? Voici ce qu'est un témoignage solide :

Aujourd'hui en droit, pour qu'un témoignage

soit recevable il faut qu'ils soit daté, écrit de façon manuscrite, attesté sur l'honneur et signé.

On est loin des affirmations d'Henry par journal interposé. Si l'on admet tout de même son témoignage, se posent quelques questions :

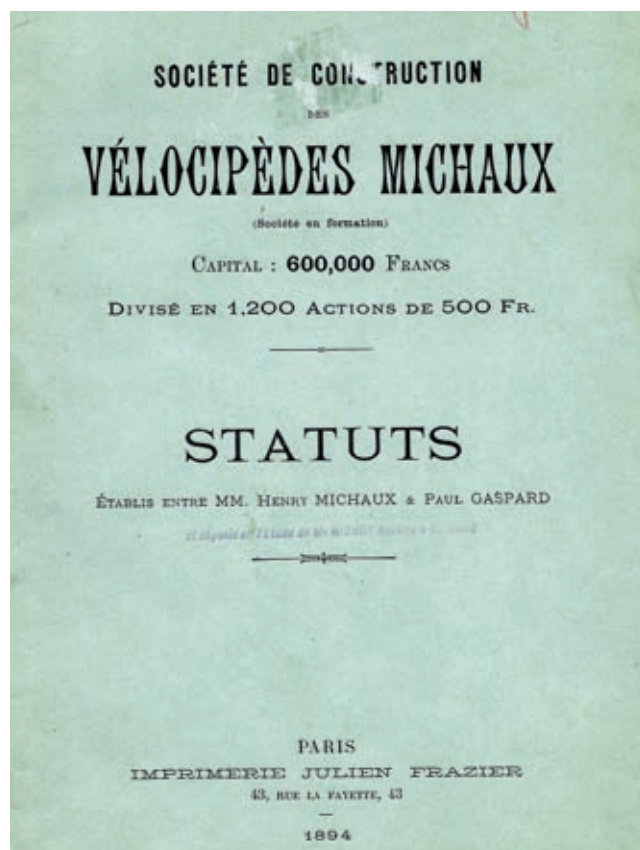
a) Que penser de la retranscription de cette lettre par un journal ? Est-elle fiable ?

b) Que penser du témoignage d'un fils pour son père ? Aujourd'hui, par exemple, dans beaucoup de cas, un enfant ne peut témoigner pour ou contre ses parents.

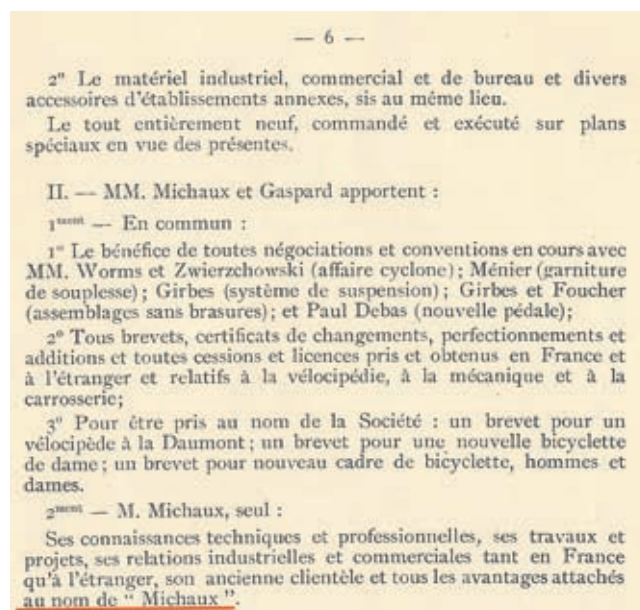
c) Que penser du témoignage d'une personne qui était un enfant de sept ans au moment des faits ? Je ne dis pas qu'un enfant de cet âge ne peut pas avoir des souvenirs, mais pouvait-il juger de l'importance de la chose et la restituer de nombreuses années après avec tant de détails ? (Sachant que j'ai beaucoup raccourci le texte).

d) Que penser encore d'un témoignage établi 32 ans après ?

e) Que penser d'un témoignage *pro domo* intéressé ? Henry était en train de lancer une usine de bicyclettes lorsqu'il a témoigné et avait donc besoin de notoriété. Il annonçait par voie de presse le 23 mars 1893 (*Le Petit Journal*) qu'il avait acquis une propriété à Saint-Cloud, où il faisait bâtir activement une usine à vapeur avec manège, magasin etc., et qu'il espérait voir entrer en production à compter du 15 juin. Cette usine sera créée avec un associé, Paul Gaspard. Henry mettait dans la balance des statuts (de la *Société des Vélocipèdes Michaux* du 5 mai 1894), son nom Michaux qu'il monnayait pour la somme de 25 000 francs. Ce nom Michaux avait donc une valeur marchande et toute publicité faite autour de lui était source de profit pour l'intéressé. Cette société est créée quatre mois avant l'inauguration du monument, celui-ci devenant une véritable aubaine pour Henry. Il ne se prive pas, donc, de s'en servir pour lancer sa nouvelle affaire (qui sera malgré tout un échec), créant même un comité de soutien.



Page de couverture des statuts de la société des vélocipèdes (NDLA : bicyclettes) Michaux. 1894.



Extrait des statuts de la société des vélocipèdes Michaux. 1894.



Médaille à la mémoire des Michaux, éditée pour l'inauguration de leur monument, par la mairie de Bar-le-Duc pour le 30 septembre 1894.

Ce n'est pas tout : dans *Le Véloce Sport* du 20 septembre 1894 (p.792) on peut lire que le premier prix de la course du jour de l'inauguration est le « Prix Henry Michaux » qui représente 1000 Fr., et le deuxième prix 500 Fr. des ateliers Michaux.

De plus les publicités à venir que je connais des cycles Michaux font allusion à « Pierre Michaux, inventeur de la pédale » et ont même pris pour logo deux pédales croisées. Car une véritable campagne de communication a été lancée suite à l'érection du monument dans laquelle, affiches, catalogues, encarts publicitaires et articles de journaux mettent en avant l'invention familiale.

Comment Henry pouvait-il rester objectif et impartial dans ses propos ?

f) Une dernière question cruciale : un artisan modifierait-t-il radicalement un vélocipède qui ne lui appartient pas ?

Témoignage de Baudry de Saunier

(Extrait de l'*Histoire Générale de la Vélocipédie* 1891, pages 31-35)

« L'idée surgit aussitôt à ce méthodique (NDLA : le père)... de mouvoir par le pied la pièce coudée qu'il avait calculée, au premier instant mue par une barre. La manivelle était inventée... et Michaux inquiet, essaya le premier vélocipède du monde... » Baudry de Saunier contredira la plupart de ses propos en 1893, disant cette fois-ci que c'est Ernest et non plus Pierre l'inventeur...(dans *Le Cyclisme Théorique et Pratique*, pages 35-42). Il écrira

même qu'il tient ses nouveaux renseignements de Félix Biot (voir plus bas).

a) Que penser d'une déclaration faite 30 ans après ?

b) Que penser de déclarations qui évoquent des inventeurs différents ? Une fois le père, une fois le fils ?

c) Que penser d'un journaliste (il n'était pas historien) germanophobe, qui vulgarisa le célérifère et le vélocifère soit sciemment soit sans prendre la précaution de vérifier ses sources ? L'un étant aussi condamnable que l'autre.

Dans tous les cas il n'était pas présent le jour de l'invention donc il ne peut être considéré comme témoin.

Témoignage de Townsend Trench

(Extrait de *The Iris Cyclist*, 25 septembre 1895 retrouvé par l'historien Nick Clayton).

Cet Irlandais en voyage à Paris en juillet 1864 dit avoir rencontré le premier vélocipède qu'il ait jamais vu, s'ensuivit une visite dans l'atelier de Michaux mais surtout le souvenir des déclarations du père Michaux selon lesquelles il venait juste d'inventer les machines, d'en avoir fabriqué six et vendu cinq. Ici non plus Trench n'était pas présent le jour de l'invention, il cite Michaux. Ce n'est donc pas un témoin non plus.

a) Que penser d'une déclaration faite 31 ans après les faits ?

b) Ici non plus, la date de 1864 ne correspond pas à celle de Michaux.

Témoignage de Félix Biot

(Extrait de *La Revue des Sports. Le Journal des Vélocipédistes*. N° 5. 29 avril 1893, page 99).

« Ernest Michaux est né en 1842..., en 1855... ayant eu l'occasion de réparer un vieux vélocifère (sic), datant du siècle dernier (sic), voulut s'amuser à monter dessus, mais ennuyé d'être obligé de pousser avec les pieds par terre il a ajusté un bras coudé sur la roue de devant... après plusieurs

essais le long de l'avenue Montaigne il finit par marcher ainsi sans toucher les pieds par terre et m'invita le dimanche suivant à en faire autant, ce à quoi je parvins... »

Il est clairement écrit que le dimanche suivant il fut invité à pratiquer le nouveau vélocipède mais il ne dit pas qu'il était présent le jour de l'invention. C'est un point important car on ne peut le qualifier de témoin non plus.

De plus Félix Biot est un ami d'Ernest (voir *Le Cyclisme Théorique et Pratique* p. 35).

a) Que penser encore d'un récit établi 30 ans après les faits ?

b) Que penser du récit d'un intime dans le contexte de l'érection du monument qui pouvait avoir des conséquences financières énormes pour ses amis fondateurs de la nouvelle affaire des *Cycles Michaux et Cie* ? Je vois mal ce proche ne pas participer à l'élan national suscité alors par cet événement.

c) Que penser enfin, de ce récit qui contredit Henry sur la date et qui se trompe (si Henry a raison) de 6 ans (!) sur l'évènement ?

Témoignage de Francisque Michaux

Francisque Michaux, le dernier des frères survivants, né le 9 février 1859 avait deux ans en 1861, date rectifiée (dans la lettre adressée par lui le 21 mars 1893 au journal *L'Eclair*) par Henry comme étant celle de l'invention.

A l'époque des préparatifs du monument, comme son frère l'avait fait quelques jours auparavant, il adressa une lettre-attestation (même référence que celle d'Henry) au maire de Bar-le-Duc pour le remercier « ...de voir une manifestation faite en l'honneur de l'inventeur et du propagateur de la vélocipédie... » C'est plus laconique que la version du frère. Et surtout il ne parle que d'invention de la vélocipédie et non du vélocipède à pédales... Ce n'est pas du tout la même chose. Je ne lui contesterai pas cette invention (ou lancement) ni cette propagation de

Assnières. le 2 Mars 1893

Monsieur le Maire
à Bar-le-Duc

Monsieur

J'ai l'honneur de vous
adresser tout mes remer-
ciements pour votre bonté
au sujet de l'érection de
la statue de mon re-
gretté père. croyez bien
monsieur le maire que
comme sous les membres
de ma famille j'aurais
été heureux de voir
une manifestation

faite en l'honneur de
l'inventeur et propagateur
de la vélocipédie

Recevez monsieur le maire
l'assurance de mes meilleurs
sentiments.

Francisque Michaux
47 Avenue des Grésillons
à Assnières (Sein.)

Lettre de Francisque Michaux au maire de Bar-le-Duc. Archives de Bar-le-Duc.

la vélocipédie, d'abord seul, puis avec les frères Olivier, ceci est prouvé par de très nombreux écrits. Par contre il ne confirme pas les propos de son frère sur l'invention du vélocipède à pédales, ce qui est fort gênant. Ceci n'a pas gêné le maire apparemment...

Francisque écrivit aussi cette histoire familiale en collaborant à un fascicule édité en 1906 sous le titre *Les Michaux, biographie et souvenirs de Pierre et Ernest Michaux, inventeurs de la «pédale»*. Cet ouvrage a un caractère hagiographique qui ne le rend pas objectif et n'apporte rien de nouveau.

Encore une fois c'est tardif, fort tardif : 45

ans après... Ici aussi bien sûr on ne peut parler de témoignage puisque Francisque n'avait que deux ans au moment des faits... Faisons la part de la subjectivité, ce récit de Francisque Michaux étant forcément orienté par un caractère familial compréhensible.

Après cette mise au point, une constatation de première importance fait surface : cinq sur six de ces témoignages ne sont pas des témoignages... ni Aimé Olivier, ni Townsend Trench, ni Félix Biot, ni Baudry de Saunier, ni Francisque Michaux n'étaient présents au moment des faits. Seul pourrait être retenu comme témoin le fils Michaux,

puisqu'il dit avoir assisté à la scène. Je parle bien sûr de l'instant où Ernest aurait adapté des pédales à une draisienne.

Il est donc établi aujourd'hui que l'on ne peut parler de témoignages convergents puisqu'un seul, celui d'Henry, pourrait être éventuellement qualifié comme tel. Le témoignage d'Henry, si tenté que l'on puisse le recevoir, apparaît fragile, invérifiable et sujet à caution car lorsque les intérêts sont liés à l'histoire il y a doute. De plus, il est maintenant bien esulé. *Testis unus, testis nullus...* dit-on souvent en droit.

Enfin, nous nous trouvons face à un constat : les cinq déclarations hors témoignage proviennent toutes de la même source, celle de Michaux père ou de Michaux fils :

René Olivier : Aimé dit « Michaux, le père m'a raconté lui-même l'invention de son fils » *La Revue des Sports - Le Journal des Vélocipédistes*. N° 6, 6 mai 1893, p.121.

Baudry de Saunier : par le fils (*Le Cyclisme Théorique et Pratique*, pages 35-42) et par Biot

Townsend Trench : par Pierre Michaux (*The Iris Cyclist*, 25-09 1895).

Félix Biot : par le fils, (*La Revue des Sports. Le Journal des Vélocipédistes..* N. 5. 29 avril 1893) et enfin

Francisque Michaux : par sa famille évidemment.

Suite à ces éléments, il est un constat : nous n'avons à ce jour aucune preuve sur l'invention du vélocipède à pédales par Michaux.

Le plus incroyable de l'histoire est que le maire de Bar-le-Duc de l'époque n'en avait pas non plus... Il s'est contenté pour se couvrir des deux attestations de Francisque et Henry, dont une, nous l'avons vu, ne confirme pas l'autre, laissant de côté les opposants. Mme Lesclide par exemple, notera (*Le Vélocipède Illustré*. 31 décembre 1896) ne pas avoir écrit d'article dans sa revue au sujet

du monument car elle avait trouvé le brevet de l'invention de la pédale par Lallement.

On sait maintenant que l'érection de ce monument est un événement très important dans cette histoire car il fut le tremplin à une affirmation qui court toujours sans fondement.



Le seul portrait que nous possédions de Pierre Michaux est cette caricature. *Le Cycle*. 18 mars 1893.

Alors, à quelle place doit-on situer aujourd'hui les Michaux dans l'histoire du cycle ? J'évoquais au début de ce texte le dictionnaire *Larousse* qui avait longtemps, dans ses noms propres, écrit que Pierre et Ernest Michaux « avaient inventé et commercialisé le vélocipède à pédales » (exemple : édition 2008. P. 1521). De nos jours (depuis l'édition 2012-2013), comme nous en l'absence de preuve, cet ouvrage de référence est devenu plus prudent :

MICHAUX (Pierre), *Bar-le-Duc 1813-Bicêtre 1883*, constructeur français. Le vélocipède à pédales qu'il conçut dans les années 1860 connut un

grand succès commercial, lançant – avec le concours des frères Marius, Aimé et René Olivier – l'industrie du cycle en France et dans le monde.

On constate que le *Larousse* a misé sur la sagesse. Je m'en tiens, en attendant d'autres informations, à cette version.

Note : ici ne sont pas traitées les déclarations des opposants Michaux de l'époque, ce n'est pas le propos, ni les revendications autres de l'invention du vélocipède à pédales, ni la probité de Pierre et Henry, cela nous mènerait trop loin.

Par contre, il ne faut pas réduire Pierre Michaux à son rôle d'« inventeur » potentiel. Il vaut bien mieux que cela. Ce fut un grand constructeur qui, comme le dit le dictionnaire, eut un rôle primordial dans la grande histoire du cycle. Les historiens ne s'y sont pas trompé. De nombreux écrits retracent l'oeuvre de cet homme et je conseille aux lecteurs qui voudraient en savoir plus de s'en rapprocher. Je veux parler des ouvrages en français de Jean Althuser, David Herlihy, Keizo Kobayashi, Jacques Seray, Claude Reynaud, et en anglais David Herlihy.

Sources : Dans le texte.

Recherches : Claude Reynaud, David Herlihy,
Didier Mahistre.



Photo censée représenter Henry Michaux



Un Michaux de la première heure. Musée Vélo Moto de Domazan.

Achévé d'imprimer sur les Presses de la Tarasque
13150 - Tarascon - FRANCE
5 Avril 2018

ISBN : En cours

CHÂTEAU DE BOSCH



M U S É E
VÉLO MOTO
DE DOMAZAN